

Récépissé d’Affichage
Déclaration Préalable
N° DP00126926H0013

« Récépissé établi conformément à l’article R 423.6 du code de
l’urbanisme »

Le Maire de la Commune de NANTUA reconnaît avoir reçu,
le 09/04/2026

De : PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Demeurant : 45 AVENUE D'ALSACE LORRAINE Bourg centre 01012
BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Adresse du terrain : 36 rue du Collège - NANTUA

Références cadastrales : AB-0379

Surface totale des parcelles : 1595 m²

Nature du projet : Remplacement à l'identique du portail et portillon du
parc de la sous-préfecture de Nantua. Pour des raisons de sécurité la partie
intérieure sera dotée de renforts, crémones et barre anti-coup de bélier. Ral 6009
ou 6012 en fonction du choix ABF. Remplacement à l'identique d'une fenêtre et
d'une porte fenêtre ainsi que leurs volets. Petit bois structurant sur les ouvrants
vitrés. Ral 9001 ou 9010 en fonction du choix ABF.

Signature :



Le présent récépissé ne préjuge en aucune façon la recevabilité de cette demande.